

**Union Fédérale des Cadres et agents de Maîtrise CGT Cheminots**

Bureau Régional de NANTES

27, boulevard Stalingrad 44041 NANTES Cedex

Tél. : 02.40.29.32.85 – SNCF : 37.19.42 [cgt.cheminots.region.nantes@wanadoo.fr](mailto:cgt.cheminots.region.nantes@wanadoo.fr)

Nantes le 20/05/2008,

**Déclaration préalable en DP cadres du 20 mai 2008**

Mr le directeur de région en ce mois de mai 2008 il nous apparaît nécessaire de nous adresser à l'ensemble des cheminots, et plus particulièrement à nos collègues de l'encadrement, qui ces jours ci vont subir de la part de la direction une forte pression.

Plusieurs sujets dominent le quotidien de l'ensemble des cheminots. Le pouvoir d'achat, l'avenir de la SNCF, le dossier retraite...

Concernant l'avenir de la SNCF, la politique du gouvernement, relayé sans aucun scrupule par Mr Pepy est appliquée à la lettre. Ainsi chaque activité, directeur de région, d'établissement rabâchent sans cesse le même discours. Il n'existe pas d'autre alternative il nous faut nous réorganiser pour pouvoir faire face à la concurrence. Mais qui réellement espérez vous tromper. Ces incessantes restructurations n'ont pour d'autre objectif que de préparer les cheminots à l'éclatement de la SNCF en plusieurs branches pour mieux les filialiser, privatiser. N'est il pas merveilleux de se séparer du SERNAM pour ensuite racheter GEODIS.

Mr Pepy force l'allure et veut imposer à l'ensemble de l'entreprise le modèle voulu au Fret en s'asseyant au passage sur la réglementation, les 35h...

La CGT tient à vous interpeller sur l'état d'inquiétude qui règne actuellement au sein de la SNCF, y compris dans le collège encadrement.

Une entreprise ne peut se développer sereinement si elle ne peut garantir à ses salariés une stabilité professionnelle leurs permettant d'effectuer leur travail, sans à avoir à s'interroger sur leur avenir personnel, et toutes les conséquences sur leurs vies familiale.

Mais vous souciez vous encore de l'état mental du personnel ? Quand celui-ci ne représente pour vous qu'une charge sociale, qu'un coût monétaire qu'il convient absolument de réduire en témoigne les nombreuses suppressions de postes.

L'autre sujet, que nous aborderons, est à nouveau la réforme des retraites, après s'être occupé de la réforme des régimes spéciaux en montrant principalement du

doigt les vilains cheminots le gouvernement revient à la charge en s'attaquant ce coup ci à l'ensemble des salariés de ce pays.

IL nous faut rappeler quelques vérités pour bien comprendre les véritables enjeux.

La création de la sécurité sociale en 1945 a instauré en France un pacte intergénérationnel.

Le gouvernement justifie l'amputation du montant des retraites en disant « qu'il ne faut pas laisser une charge trop important aux générations futures ».

L'argument est complètement hypocrite.

Dans les faits, on annonce une baisse drastique du niveau des retraites à l'horizon 2030-2040, et on crée les conditions pour que les jeunes d'aujourd'hui ne puissent prendre leur retraite qu'à 67, 70 ans ou plus. Ce n'est pas deux ou trois ans de plus que le salarié devra travailler pour maintenir le niveau de sa retraite, mais au moins dix !

On leur dit donc qu'ils n'auront qu'une petite retraite mais qu'ils devront continuer à cotiser pour leurs aînés. Peut-on croire à la pérennité d'un pacte intergénérationnel sur cette base ? C'est en fait pousser les nouvelles générations à se précipiter sur des systèmes de retraites alternatifs, largement illusoire comme la capitalisation.

Gouvernement et patronat incitent les salariés à recourir à l'épargne individuelle pour compenser les baisses prévues des retraites. Avantages fiscaux, abondements des entreprises, tout est bon pour favoriser le recours à ces produits d'épargne. Banques et compagnies d'assurances cherchent à tout prix à placer ces produits, semant de graves illusions sur ce qui reviendra au salarié le jour de sa retraite.

Ces produits d'épargne sont très coûteux pour rendement aléatoire. Les entreprises qui refusent d'augmenter les cotisations retraite, ont mis 10 milliards d'euros dans les retraites d'entreprise et capitalisation !

Les failles de ces produits d'épargne collective sont :

- Des coûts de gestion beaucoup trop élevés. Ceux-ci sont deux à trois fois plus importants que les frais de gestion du système par répartition. Ils viennent s'imputer sur le montant des rentes futures ;
- Aucun gestionnaire ne garantit le montant de la rente future. La seule chose que connaît l'épargnant, c'est le montant de sa cotisation. Le niveau de la rente, lui, dépend des fluctuations des marchés financiers et de l'habileté du gestionnaire, du trader.

C'est ce système « d'épargne retraite » mis en place en Grande-Bretagne par Margaret Thatcher qui a fait faillite. « *Seul un travailleur Britannique sur quatre peut espérer disposer d'une retraite convenable.* » (Etude de JP Morgan-Fleming, « L'état du système britannique de pension », 2003).

Sur le financement, le « trou de la Sécurité sociale » n'est pas une fatalité. Depuis vingt ans, gouvernements et patronat ont refusé de donner des moyens complémentaires à la protection sociale et notamment aux systèmes de retraite.

Aucun effort supplémentaire n'a été demandé aux entreprises pour payer les retraites à leurs anciens salariés.

A l'inverse, les grandes entreprises de plus de 500 salariés, dont celles qui affichent, en 2007, 105 milliards d'euros de profits, sont celles qui ont le plus réduit leurs effectifs en France ces trois dernières décennies. Elles regroupaient 20 % des salariés en 1978. Elles emploient deux fois moins aujourd'hui et paient donc deux fois moins de cotisation retraite.

L'entreprise a considérablement réduit sa contribution au financement de la protection sociale. En quinze ans, la part des cotisations sociales dans le Pib a reculé de 2,5 points. Ce qui représente un gain net de 50 milliards pour les entreprises et un manque à gagner correspondant pour la Sécurité sociale.

#### **La CGT propose pour apporter les ressources complémentaires :**

- Tous les éléments de rémunérations complémentaires doivent être soumis désormais à cotisation pour la retraite ;
- Une contribution sur les revenus financiers des entreprises serait instaurée
- Le développement de l'emploi : 4 millions d'emplois supplémentaires apporteraient la moitié des besoins de financement nécessaire pour la retraite via les cotisations. C'est à peu près le nombre de salariés disponibles aujourd'hui pour un vrai emploi.
- L'augmentation générale des salaires amène obligatoirement à plus de cotisations sociales.

Le choix du système de retraite par répartition est un choix de société. Les enjeux sont considérables. :

Les retraités sont-ils d'anciens salariés ou deviennent-ils des « rentiers » avec les inégalités qui accompagneraient ce changement de statut ?

La CGT s'oppose à tous affaiblissement du système de retraite par répartition et à une remise en question du droit à la retraite pour tous.

C'est pour cela qu'elle appelle dans un mouvement unitaire l'ensemble des salarié(e)s de ce pays à se mobiliser le jeudi 22 mai par l'action pour l'avenir de nos retraites.

**Alors ensemble refaisons un 18 octobre 2007,  
tous en grève !**